

Décision
du Directeur Général
en matière de financement

Décision n°53-25

Vu l'article R421-18 du C.C.H,

Vu la délibération n°02/17 du Conseil d'Administration du 18 janvier 2017, relative à la nomination du Directeur Général,

Vu la délibération n°25/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil d'Administration au Directeur Général,

Objet : NANTES – QUEBEC – REQUALIFICATION - 96 LOGEMENTS COLLECTIFS - PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MODIFICATIF - DEMANDE DE FINANCEMENT

Considérant que,

I – Argumentaire

Compte tenu de l'éligibilité de l'opération au Fonds pour une Transition Juste, il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération :

• QUEBEC – Requalification – 96 logements collectifs

dont le prix de revient demeure inchangé et ressort TVA incluse à : **6 798 981,62 €**

II – Solution proposée

Il vous est proposé le plan de financement suivant :

. Subvention Nantes Métropole réhabilitation	=	480 000,00 €	7,06 %
. Subvention Nantes Métropole énergétique	=	480 000,00 €	7,06 %
. Subvention Nantes Métropole adaptabilité	=	30 000,00 €	0,44 %
. Subvention Nantes Métropole COM	=	806 400,00 €	11,86 %
. Subvention ANRU requalification	=	868 367,60 €	12,77 %
. Subvention Union européenne - Fonds pour une Transition Juste	=	837 579,86 €	12,32 %
. Prêt Action logement	=	2 312 735,20 €	34,02 %
. Prêt CDC PAM (35 ans Livret A +0,6 %)	=	589 794,00 €	8,67 %
. Apport provision gros entretien	=	368 295,23 €	5,42 %
. Fonds Propres	=	25 809,74 €	0,38 %
TOTAL	=	6 798 981,62 €	100,00 %

Les subventions suivantes ont été accordées :

. Subvention Nantes Métropole réhabilitation	= 480 000,00 €
. Subvention Nantes Métropole énergétique	= 480 000,00 €
. Subvention Nantes Métropole adaptabilité	= 30 000,00 €
. Subvention Nantes Métropole COM	= 806 400,00 €
. Subvention ANRU requalification	= 868 367,60 €

Les emprunts suivants ont été contractualisés :

. Prêt Action logement	= 2 312 735,20 €
. Prêt CDC PAM (35 ans Livret A +0,6 %)	= 589 794,00 €

En vue de l'exécution du plan de financement, Nantes Métropole Habitat doit à présent :

1°) Solliciter de l'Union Européenne la subvention suivante :

. Subvention Union européenne - Fonds pour une Transition Juste	= 837 579,86 €
---	----------------

III – Conclusion

. Vu l'exposé qui précède,

LE DIRECTEUR GENERAL VALIDE,

- . le prix de vente prévisionnel
 - . le montant de 6 798 981,62 € TVA incluse qui sera imputé sur le budget de l'opération (compte 2313)
 - . le plan de financement de l'opération pour lequel le Directeur Général est invité à :
- 1°) solliciter le subventionnement de l'Union Européenne au titre du Fonds pour une transition juste

Nantes, le **- 3 NOV. 2025**

Par délégation du Conseil
 D'Administration
 Le Directeur Général
 Marc PATAY

Le Directeur Général,
 Par délégation,
 Le Directeur Ressources
 Financières



François RIVET